

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Étaient présents : R.LELIEVRE D.GRAND.P.FOUBERT B.LEBOUC M.CHANOT R.DELAUNAY L.DUVAL.
C.GUYONNET-PAYEL C.PICHEREAU

Absent: C.FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire J.FLANDRIN M.LAMBERT

Augmentation des tarifs de la cantine et des frais de chauffage de la salle des fêtes

<u>TYPE DE REPAS</u>	<u>TARIF ACTUEL</u>	<u>TARIF COMMUNE au 01/11/2022</u>
REPAS ENFANT	3.50	3,65
REPAS ADULTE	4.90	5,10

Les frais de chauffage de la salle des fêtes passent de 36 euros pour le week-end à 40 euros à compter du 1er décembre 2022..

- Passage à la M57 abrégée

La Commune appliquera la M57 abrégée à compter du 01 janvier 2023

- Admission en non-valeur

La somme de 62,46 euros est admise en non valeur.

- Rénovation énergétique

Un cabinet d'audit sera sollicité afin de produire un audit énergétique pour l'école (classe Maternelle et CP) et la garderie. Une subvention sera sollicitée près de TEM 53.

Cet audit permettra de déposer des dossiers de demande de subventions -Région, CCMA...)

- Paiement heures supplémentaires aux agents de l'école

Les agents effectuant encore des heures supplémentaires liées à la COVID, M. le Maire est autorisé à payer celles-ci tout au long de l'année scolaire 2022.2023.

- Désignation d'un référent incendie et secours

M.Mike CHANOT a été désigné

- Demande subvention complémentaire pour la classe de neige à l'école

Une subvention supplémentaire de 990 euros sera versée à l'APE pour la future classe de neige qui se déroulera du 8 au 15 décembre 2022 au Collet d'Alleverd (Isère).

Une décision modificative du budget primitif a été prise Art 615221 : - 990 € Art 6574 : + 990 €

- Point sur la 2ème journée citoyenne

11 personnes ont déambulé dans les rues du bourg le samedi 8 octobre et ont exposé leurs envies pour le fleurissement et l'embellissement du bourg. Parmi les idées, il y avait le souhait de fleurir devant la nouvelle clôture de la salle de convivialité. Cela a été réalisé. D'autres plantations seront faites aux entrées de bourg (route de Carrouges et route de Couptrain, devant la propriété de M. Mme DUHAUVEL près de la salle convivialité), dans l'ancien cimetière et sur quelques pieds de murs entre autre...

Pour rappel la commune a touché la somme de 1.438 euros au titre de la biodiversité, somme qui doit être attribuée à des travaux de plantation ou en lien avec la biodiversité.

- Étude des rapports annuels d'activités de la CCMA et du SIAEP des AVALOIRS

Les membres du conseil municipal ont pris acte des différents rapports annuels

- Avis du conseil sur Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Les membres du conseil municipal ont pris acte du projet de PADD

À Lignières-Orgères, le 23 octobre 2022,

Le Maire,

